

**Pacte européen pour la jeunesse**

(Annexe 1 des conclusions de la présidence du Conseil européen de Bruxelles, les 22 et 23 mars 2005 (7619/05))

Dans le contexte du vieillissement de la population européenne, le Conseil européen estime nécessaire de faire bénéficier les jeunes Européens d'un ensemble de politiques et de mesures qui s'intègrent pleinement à la stratégie de Lisbonne. Le Pacte pour la jeunesse vise à améliorer l'éducation, la formation, la mobilité et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes Européens et à faciliter en parallèle la conciliation entre l'activité professionnelle et la vie familiale. Le Pacte doit garantir la cohérence d'ensemble des initiatives à prendre dans ces domaines et servir de point de départ à une mobilisation forte et continue en faveur des jeunes. Sa réussite suppose l'association de tous les acteurs concernés et, en tout premier lieu, des organisations de jeunesse aux niveaux national, régional et local ainsi que du Forum européen pour la jeunesse, des collectivités territoriales et des partenaires sociaux.

Le Conseil européen invite l'Union et les États membres, chacun dans les limites de ses propres compétences et notamment dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi et de la stratégie pour l'inclusion sociale, à s'inspirer des lignes d'action suivantes.

**En matière d'emploi, d'intégration et de promotion sociale**

- Assurer un suivi particulier des politiques en faveur de l'insertion durable des jeunes sur le marché du travail, dans le cadre du programme d'apprentissage mutuel sur l'emploi
- Viser à la progression de l'emploi des jeunes
- Donner la priorité, dans le cadre de la politique nationale d'insertion sociale, à l'amélioration de la situation des jeunes les plus vulnérables, notamment ceux frappés par la pauvreté, ainsi qu'aux initiatives visant à empêcher l'échec scolaire
- Inviter les employeurs et les entreprises à faire preuve de responsabilité sociale dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes
- Encourager les jeunes à développer l'esprit d'entreprise et favoriser l'émergence de jeunes entrepreneurs

**Dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la mobilité**

- Faire en sorte que les connaissances soient en harmonie avec les besoins de l'économie de la connaissance et favoriser à cet effet le développement d'un socle commun de compétences ; dans ce contexte, concentrer en priorité les efforts sur le problème du décrochage scolaire
- Élargir les possibilités pour les étudiants d'effectuer une période d'étude dans un autre État membre

- Encourager la mobilité des jeunes par la levée des obstacles pour les stagiaires, les bénévoles et les travailleurs ainsi que leurs familles ; pour les chercheurs, renforcer les initiatives en cours dans le cadre du programme Marie Curie
- Favoriser une coopération plus étroite entre États membres en matière de transparence et de comparabilité des qualifications professionnelles, et de reconnaissance des apprentissages non formel et informel

#### **Pour la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale**

- Permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale en partageant les responsabilités entre les partenaires, notamment par l'extension du réseau de garde d'enfants et la mise au point de modèles innovants d'organisation du travail
- Tenir compte de cet équilibre dans l'élaboration des politiques, à la lumière des débats consacrés au livre vert de la Commission sur les changements démographiques